



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 12 JUIN 2024 À 19 HEURES.

**Sont présents(es) :**

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini  
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc  
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay  
M. Jean Morency, Maire de Normandin  
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines  
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin  
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette  
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini  
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme  
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

**Sont absents(es) :**

M. Dave Plourde, Maire d'Albanel  
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Pérignonka  
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas  
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville  
M. Rémy Godin, Directeur du service d'ingénierie

**Invités(es) :**

M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint  
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice au développement  
M. Tim St-Pierre, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

176-06-24

**Adoption du rapport d'activité 2022 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* prévoit que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 conformément aux exigences de l'annexe B de ladite *Entente*;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité déposé à la présente réunion, lequel détaille des investissements totalisant la somme de 1 640 263\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du *Fonds régions et ruralité* (FRR) - volet 2 et des résultats atteints; et,

QUE le rapport soit déposé sur le site Internet de la MRC et également de le transmettre au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

ADOPTÉE EN DATE DU 12 JUIN 2024

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT